



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 148/2023  
SÉANCE N°7 DU 18 SEPTEMBRE 2023

### **CHANGÉ – ZA LES MORANDIÈRES MONSIEUR JÉRÔME FOUBERT – SCI CLOROL – ABROGATION DE LA DÉCISION N° 87/2020 DU 28 AVRIL 2020**

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 12 septembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle, Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson (jusqu'à 19 h 11), Christine Dubois (à partir de 17 h 22), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin et Julien Brocail (à partir de 17 h 26), membres du bureau.

#### **Était absent ou excusé**

Antoine Caplan, membre du bureau.

#### **Étaient représentés**

Nicole Bouillon a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle (à partir de 19 h 11), David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 septembre 2023.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2023**

CHANGÉ – ZA LES MORANDIÈRES MONSIEUR JÉRÔME FOUBERT –  
SCI CLOROL– ABROGATION DE LA DÉCISION N° 87/2020 DU 28 AVRIL 2020

Rapporteur : Sylvie Vielle

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu décision du président n° 87/2020 du 28 avril 2020 acceptant la vente d'un terrain situé à Les Morandières 53810 Changé, à la SCI CLOROL représentée par Jérôme FOUBERT,

Vu la demande formulée par Monsieur Jérôme FOUBERT afin d'obtenir le remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 1 321,75 €, versé pour l'achat du terrain,

Considérant que la SCI CLOROL renonce à concrétiser son projet d'accès aux pompiers sur l'ensemble du pourtour du bâtiment récemment construis sur le terrain adjacent.

Que l'acte notarié n'a pas été signé,

Que Monsieur Jérôme FOUBERT ne peut donner suite à son projet,

Après avis de la commission transition économique et enseignement supérieur,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

La décision du président n° 87/2020 du 28 avril 2020 est abrogée.

**Article 2**

Laval Agglomération décide de rembourser le montant du dépôt de garantie versé par la SCI CLOROL pour l'achat du terrain situé Les Morandières à Changé (53810) soit 1 321,75 €.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 4**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230918-S07-BC-148-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2023

Mise en ligne le : 27/09/2023